



## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 12 mars 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 mars 2013 à 17 heures 30 à la Salle Polyvalente de COINCES, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Madame Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Messieurs Michel OLLIVIER (Baule), François COINTEPAS (Beaugency), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Brice LEMAIRE (Chaingy), André TERRASSE (Chevilly), Lucien HERVE (Coinces), Jean-Michel LOPES (CC de la Beauce Loirétaine et Gidy), Madame Elisabeth MANCHEC (CC du Val des Mauves), Monsieur Guy BONNEVILLE (Coulmiers), Madame Mireille MULLARD (Cravant), Messieurs Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Vincent LECOQ (Saint Péravy la Colombe), Madame Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Messieurs Patrice ARRACHART (Sougy), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique CHASLINE (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Monsieur Bernard TEXIER (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Hubert ABRAHAM (Patay), Mesdames Nathalie ARTIGES-MAUNOURY (Région Centre), Fabienne DUPUIS (Région Centre), Messieurs Christian MORIZE (Lion en Beauce), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Avait donné pouvoir : Monsieur Michel SILVESTRE (Tavers) à Monsieur Michel OLLIVIER (Baule).

Étaient absents excusés : Messieurs Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Bruno GUERIN (Coulmiers), Madame Martine DUMORTIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Michel SILVESTRE (Tavers), Jean BILLARD (Tavers), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Serge GOMBAULT (Trinay), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Président du Conseil Général), Madame Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale).

Monsieur le Maire de Coinces accueille les membres du Comité Syndical et présente la commune. Monsieur le Président remercie Monsieur HERVE pour son accueil et présente l'ordre du jour.

#### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2013**

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### **2– Reconduction de la Ligne de Trésorerie.**

Monsieur le Président informe les membres que le Syndicat doit faire face au décalage entre les recettes attendues et les dépenses à engager. Afin de lui permettre d'effectuer ces dépenses dans des délais convenables, il est nécessaire de reconduire pour l'année 2013 la ligne de trésorerie ouverte en 2006.

Monsieur le Président propose aux membres :

- de reconduire le crédit de trésorerie de 75 000 € pour l'année 2013,
- de l'autoriser à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-06)**

#### **3– Durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2012.**

Monsieur le Président propose aux membres de fixer la durée d'amortissement des équipements acquis en 2012 de la manière suivante : logiciel comptabilité : 2 ans, et panneaux de communication : 3 ans

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-07)**

#### **4– Approbation du Compte de Gestion 2012.**

Monsieur le Président informe les membres que les résultats du compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor concordent avec ceux du Compte Administratif du Syndicat.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le compte de gestion 2012,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-08)**

#### **5– Approbation du Compte Administratif 2012**

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif. Il précise qu'une erreur a été commise dans le document envoyé avec les convocations. La correction suivante est apportée :

- Dépense d'investissement - compte D001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 281,13 €,

- Total des dépenses d'investissement : 4 299,65 €.

Les membres n'ayant pas de questions, Monsieur le Président cède la présidence de la séance au doyen d'âge des délégués titulaires de l'assemblée, Monsieur TERRASSE (Chevilly).

Monsieur TERRASSE propose aux membres d'approuver le compte administratif 2012.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-09)**

### **6- Affectation des résultats de l'exercice 2012**

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012, d'un montant de **1 086,76 €** (mille quatre vingt six euros et soixante seize centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2013 (compte 002),
- d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2012, d'un montant de **4 082,40 €** (quatre mille quatre vingt deux euros et quarante centimes), en excédent d'investissement à reporter au budget 2013 (compte 001).

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-10)**

### **6 – Adoption du budget primitif 2013**

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2013 envoyé aux membres avec les convocations et conforme aux orientations budgétaires. Il précise qu'une erreur a été commise en section d'investissement dans les documents envoyés. Les corrections les suivantes sont apportées :

- Dépense compte 020 – dépenses imprévues – 56,48 €,
- Recette compte R001 – excédent de fonctionnement – 4 082,40 €.
- Recette compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – 0 €.

Les membres n'ayant pas de questions ou remarques, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le budget 2013 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres et fonctions,
- d'approuver le montant de la cotisation communale à 1,26 € et de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-11)**

### **7- Animation 2013 de la Route du Blé en Beauce**

Monsieur le Président présente les animations labellisées Route du Blé en Beauce pour l'année 2013. Il précise que 61 animations ont été retenues réparties sur l'ensemble du territoire et 3 thèmes ressortent : l'agriculture, la culture et l'environnement.

Les 3 Incontournables 2013 sont :

- 6 avril : Conférence VALMARES à Meung sur Loire,
- du 28 au 30 juin : Les 10 ans de l'Orgue, St Pérvy la Colombe,
- 14 et 15 septembre : Croix de Moissons, Clichés contre Clichés, débat VEGE'EAU, Boulay les Barres. Madame PINSARD complète la description en précisant que sera également proposée une exposition sur la Transcontinentale 2013 sur le thème de l'Eau de Madame BERNABEU.

Les 3 Fils Rouges 2013 « l'agriculteur au cœur de la Route du Blé en Beauce » sont :

- 21 avril : ouverture du moulin, Chevilly, Famille DE ROCHEFORT,
- du 31 mai au 2 juin : Ferme en Culture, Baule, Arnaud QUATREHOMME,
- 8 et 9 juin : Des fleurs, des abeilles et du miel, Coulmiers, Elise et Denis PIOGER.

### **8 – Présentation de la politique régionale Cœur de Village**

Monsieur le Président remercie Madame DUPUIS, directrice de l'aménagement à la Région Centre, de sa présence. Madame DUPUIS rappelle que la politique Cœur de Village a été créée en 1984 et a donc été logiquement revue cette année. Elle précise qu'une enveloppe additionnelle est maintenant prévue au Contrat Régional de Pays pour un montant de 415 500 € pour 5 ans soit 249 300 € de 2014 à 2016. Les différentes modalités sont présentées dans le diaporama joint.

Monsieur le Président fait remarquer que le plancher de subvention de 20 000 € pénalise les petites communes. Madame DUPUIS précise que les modalités du Contrat pour les communes de moins de 300 habitants s'appliqueront, à savoir un plancher de subvention de 2 000 €.

Suite à la présentation, les questions suivantes sont posées :

- Monsieur ABRAHAM explique que dans sa commune, la librairie va être reprise par un kebab. Il déplore cette situation et souhaite connaître les solutions existantes. Madame DUPUIS et Monsieur le Président précisent que la politique Cœur de Village n'est pas le bon dispositif. Monsieur le Président complète qu'en l'absence de droit de préemption commerciale, la commune ne peut pas préempter le fonds de commerce.

- Madame S.MARTIN s'interroge sur la date d'éligibilité des dépenses. Des communes peuvent engager des travaux en 2013 et l'enveloppe n'intervient qu'en 2014. Quelles sont les informations qu'elle doit donner aux communes dans cette situation ? Madame DUPUIS répond que la date d'éligibilité sera adoptée en commission permanente. Elle insiste sur le nécessaire repérage des projets entrant dans les différentes modalités présentées et attire l'attention du Pays sur l'enveloppe disponible.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Président remercie la Région pour sa présentation.

### **9 – Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa participation et la commune d'Huêtres. La séance est levée à 19 heures.